

# Employeurs : répartissez le solde de votre taxe d'apprentissage !

**Chaque année, vous vous acquittez du paiement du solde de la taxe d'apprentissage. Mais saviez-vous que vous pouvez choisir à qui sera affecté ce solde ?**

En vous connectant sur [soltea.education.gouv.fr](https://soltea.education.gouv.fr), la plateforme **SOLTéA** vous permet de choisir les établissements, les formations, les actions d'insertion ou d'orientation professionnelle que vous souhaitez soutenir.



## Pourquoi est-il important de répartir son solde ? On vous donne 5 bonnes raisons !

- Vous avez le choix et pouvez attribuer vos fonds selon vos propres critères
- Vous soutenez la formation de vos prochains talents
- Vous favorisez le développement des compétences des jeunes
- Vous favorisez l'insertion professionnelle et sociale sur votre territoire
- Vous créez et entretenez vos relations partenariales avec les établissements.

## Comment ça fonctionne ?

En vous connectant à votre espace personnel et sécurisé sur SOLTéA, vous pouvez chercher et sélectionner les établissements ou formations que vous souhaitez soutenir.

Dans cet espace, vous retrouvez à tout moment vos choix de répartition. La procédure est simplifiée : tout se déroule via la déclaration sociale nominative (DSN) et sur SOLTéA ; puis les paiements aux établissements sont opérés par la Caisse des Dépôts en fonction de vos choix de répartition.

Chaque établissement est présenté à travers une fiche descriptive présentant toutes ses informations utiles.

Une seule formalité si vous accédez à SOLTéA pour la première fois : il est nécessaire de s'inscrire au préalable sur Net-entreprises.



### En 2024, le service numérique SOLTéA a permis :

-  De répartir le solde de la taxe d'apprentissage de **1,4 million d'employeurs assujettis**.
-  De permettre à près de **10 500 établissements** et plus de **41 400 formations** de bénéficier de leur soutien à hauteur de **498 millions d'euros**.